



## MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38  
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40  
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch  
www.cheserex.ch

### PRÉAVIS MUNICIPAL

25/2018

### RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2017

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2017

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 46 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

### **Préavis municipaux**

Au cours de l'année 2017, 8 préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

#### **Séance du 22 juin 2017**

1. Préavis 14/2017 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2016
2. Préavis 15/2017 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2016
3. Préavis 16/2017 : Arrêté d'imposition pour l'année 2018  
*(votation sur ce préavis renvoyée à la prochaine séance du Conseil communal du 5 octobre 2017)*

#### **Séance du 5 octobre 2017**

3. Préavis 16/2017 : Arrêté d'imposition pour l'année 2018
4. Préavis 17/2017 : Modification de cinq articles des statuts de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)

#### **Séance du 7 décembre 2017**

5. Préavis 18/2017 : Modification du plan d'extension (PE) « Bonmont »  
Secteur des constructions « E »
6. Préavis 19/2017 : Budget 2018
7. Préavis 20/2017 : Modification de six articles des statuts de l'Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
8. Préavis 21/2017 : Retrait de la commune de Chésereux de l'Association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil régional du district de Nyon »  
*(réponse de la Municipalité à la motion de M. Francis Baud)*

### **Naturalisations**

Durant l'année 2017, la commission de naturalisation s'est réunie à trois reprises pour l'audition de candidats, en présence de la Municipalité. D'autre part, huit personnes ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Chésereux.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

## Décès dans la commune

Avant de parler de travaux et de gestion des affaires communales, il est de notre devoir de rendre hommage aux personnes décédées durant l'année écoulée. Il s'agit en particulier de :

- M. Frédéric Kuhn décédé le 9 février 2017
- Mme Aurora Martins décédée le 20 février 2017
- Mme Yvette Beuchat décédée le 24 mars 2017
- Mme Nazzarena Rigamonti décédée le 1<sup>er</sup> juin 2017
- M. Fernando Ferreira Fernandes décédé le 5 juin 2017
- M. Heinz Gerber décédé le 11 juin 2017

## Chronologie 2017

*Note : les faits sont transmis par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements ayant un caractère d'intérêt public sont relatés; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée.*

A travers les sujets ci-dessous, nous souhaitons vous informer de la variété des cas que nous avons à traiter et de nos prises de décisions.

Les rubriques sont organisées selon les chapitres suivants, cités par ordre alphabétique :

- *Actions sociales et associatives*
- *Administratif*
- *Politique*
- *Ressources humaines*
- *Travaux, entretiens et acquisitions*

### Janvier 2017

#### Administratif

- Suite au courrier du Château de Bonmont S.A., informant de l'abandon de la demande de permis de construire n° 27878, après enquête publique, pour le projet d'aménagement d'un club house de golf dans une ancienne ferme sur parcelle 355, établissement du décompte de frais présentant un montant dû de CHF 8'803.80.
- Dans le cadre de l'organisation de manifestations par les sociétés locales sur le territoire de Chésereux, modifications à partir de 2017 :
  1. Les prestations du SDIS Nyon-Dôle pour le service de parking seront refacturées à la société organisatrice de la manifestation, au prix de CHF 30.00 HT par heure et par personne, selon la facture y relative établie par le SDIS Nyon-Dôle.
  2. Un émoulement communal de CHF 50.00 sera facturé pour l'établissement du « permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place » avec la facture de la location des infrastructures communales.  
(Détermination adressée par courrier au FC Gingins, à la Fondation de l'Abbaye de Bonmont, à la FSG Gingins-Chésereux, à la Jeunesse de Chésereux, à Pro Bono Monte, à la Société de Développement de Chésereux, au Tennis-Club Chésereux-Gingins, au Troc de Chésereux et à la VTT La Barillette).
- Approbation de l'augmentation des tarifs de location de la salle communale, du Club House et de la cantine scolaire, applicable dès le 1<sup>er</sup> février 2017.
- Approbation de la dernière version de la convention concernant la gestion et l'exploitation de la déchèterie intercommunale de Gingins, Chésereux et Trélex.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

*Ressources humaines*

- Suite à la candidature de M. Sébastien Rey à Chésèrex pour une place d'apprentissage d'agent d'exploitation, proposition d'effectuer un stage supplémentaire au sein du service routes, bâtiment et espaces verts, sous la responsabilité de M. Claude Terry, chef de service, du 20 au 24 avril 2017.

*Politique*

- Notification de l'approbation du règlement communal sur la gestion des déchets 2016 par Mme la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) en date du 23 décembre 2016.
- Réception de la facture sociale prévisionnelle 2017 présentant une participation totale de CHF 2'831'556.00. Les acomptes trimestriels 2017 s'élèvent donc à CHF 707'891.50.
- Information de l'adaptation des acomptes de la facture sociale prévisionnelle 2017 aux nouvelles simulations, présentant ainsi une participation totale de CHF 2'005'100.00. Les acomptes trimestriels 2017 s'élèvent finalement à CHF 501'275.00.
- Suite au courriel du Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information à Lausanne, les noms des personnes naturalisées ne seront plus communiqués dans le rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année, afin de respecter la loi sur la protection des données personnelles (LPrD).
- Information qu'en raison de la situation préoccupante en Europe, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) prolonge les mesures de prévention contre la grippe aviaire jusqu'au 31 mars 2017.
- Suite à la souscription de six parts supplémentaires pour un total de CHF 60'000.00, répartis par moitié entre 2017 et 2018 afin de bénéficier du tarif de membre pour la fourniture de plaquettes sèches, signature du contrat d'approvisionnement en bois énergie sous forme de plaquettes forestières sèches destinées au chauffage à bois de la commune de Chésèrex avec l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie (ACP).

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de deux thermostats de commande du comptoir à boissons du Club House du Centre sportif à l'entreprise Froid Widmer S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 1'411.00 HT.

**Février 2017***Administratif*

- Signature de la déclaration d'engagement pour la valorisation des habitats prioritaires dans le cadre de la sylviculture intégrée du Haut Jura pour les années 2016-2019, afin de pouvoir bénéficier des subventions octroyées.
- Suite à la réception du rapport annuel et des comptes 2016 de la bibliothèque de Chésèrex, remerciements à toutes les bénévoles pour leur dévouement durant l'année écoulée, Mme Claire Hirt pour la tenue de la comptabilité et Mme Catherine Borruat pour l'établissement du rapport annuel, en lui suggérant, si ce n'est pas déjà fait, d'envoyer un exemplaire dudit rapport au Comité de direction de l'AEE.
- Suite au courriel de Pro Bono Monte, soutien financier à l'organisation de la Fête de la Musique 2017 à l'Abbaye de Bonmont, dont le budget estimatif se monte à CHF 3'358.00, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 2'500.00, sur présentation du décompte final.

*Politique*

- Suite au courriel du Service de l'agriculture et de la viticulture, Division marchés et améliorations foncières, estimation des besoins futurs en rapport avec les projets de travaux AF envisagés en 2018 et 2019, lesquels se montent à CHF 45'000.00 pour la réfection des chemins 1, 9 et 14.
- Notification de l'approbation préalable du plan de quartier « Le Closelet », sous réserve des droits des tiers, par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement, Mme Jacqueline de Quattro, en date du 16 avril 2017.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

- Suite à la demande de la commission des finances, dans l'impossibilité de rendre son rapport dans le temps imparti, annulation de la séance du Conseil communal du 9 mars 2017 et report de l'objet municipal à l'ordre du jour de la prochaine séance du 22 juin 2017. En effet, compte tenu du planning de la salle communale, de l'agenda des municipaux et des vacances de Pâques, aucune date satisfaisante ne peut être fixée en avril 2017.
- Dans le cadre de la séance de conciliation du 1<sup>er</sup> mars 2017 pour le projet de plan de quartier « Au Village » et suite au fax de Me Graf, sollicitant une unique séance pour ses clients, maintien de la décision de convoquer chaque opposant séparément afin que chacun puisse s'exprimer clairement sur les divers points soulevés dans son opposition, lesquels diffèrent d'une opposition à l'autre. De plus, par souci d'égalité de traitement, la Municipalité tient à accorder le même temps de discussion à chaque opposant et certains opposants n'ont pas fait appel aux services de Me Graf.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Facturation de l'utilisation du système d'affichage de vitesse « viasis mini » pour l'année 2016 à toutes les communes du groupe Asse et Boiron, dont les coûts sont répartis selon le nombre d'interventions.
- Adjudication des travaux de remplacement des ferblanteries endommagées par la grêle du 20 juin 2013, de la salle communale, du centre sportif, de l'école « En Praz Corbet », du pavillon scolaire et de l'épicerie, à l'entreprise Voutat S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 88'976.65 TTC. L'entreprise Céleautoit S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de remplacement de la batterie et de l'électrode du défibrillateur automatique LifePak CRPlus de la salle communale à l'entreprise Physicor à Carouge, selon offre d'un montant de CHF 183.35 HT.

**Mars 2017***Administratif*

- Dans le cadre du projet de plan de quartier « Au Village » et suite à la séance de conciliation du 1<sup>er</sup> mars 2017, mandat confié au bureau Plarel S.A. pour l'établissement du préavis municipal à soumettre au Conseil communal idéalement lors de la prochaine séance prévue le 22 juin 2017.
- Suite au courrier de la Commission fédérale de la poste PostCom, la Municipalité maintient son point de vue et son opposition à la fermeture de la desserte postale de Gingins.
- Suite à la demande de M. Pascal Ansermet, autorisation de remplacer les portes d'accès des deux anciennes granges sur parcelle 78, rte de Bonmont 2 à Chésereux.
- Suite à sa demande, adhésion de la commune de Bursinel au « Service intercommunal de notification des actes de poursuites pour le district de Nyon » au 1<sup>er</sup> mai 2017.
- Approbation de la modification du plan d'extension « Bonmont » - secteur des constructions « E » du 8 mars 2017, composé du plan et du rapport d'aménagement 47 OAT pour la mise à l'enquête publique. Un exemplaire sera transmis au Service du développement territorial, selon sa demande formulée dans le rapport d'examen préalable.
- Suite à la demande de la Jeunesse de Chésereux, refus d'autoriser l'organisation d'un « Caveau de la Jeunesse » du 7 au 10 septembre 2017 à l'ancien local du feu, cet emplacement n'étant pas adapté à ce genre de manifestation extérieure en raison des nuisances sonores et des problèmes de circulation et de parking.

*Ressources humaines*

- Suite à sa demande et aux deux stages effectués en octobre 2016 et février 2017 au sein du Service routes, bâtiments et espaces verts, engagement de M. Sébastien Rey à Chésereux, pour effectuer un apprentissage d'agent d'exploitation à la rentrée d'août 2017, sous réserve de l'obtention du diplôme de fin de scolarité obligatoire.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

- Suite au départ de Mme Madeline Vuilleumier, engagement de M. Pierre-Alain Josseron en qualité de préposé à la notification des actes de poursuites au 1<sup>er</sup> avril 2017. Les autres candidats seront remerciés de leurs offres non retenues.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de la batterie d'évier dans la cuisine de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Roda Sanitaire S.A. à Chavannes-de-Bogis, selon offre d'un montant de CHF 1'790.65 TTC.
- Adjudication des travaux de détartrage de l'échangeur à plaques du boiler de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 826.20 TTC.
- Acquisition de deux radars pédagogiques, version sans statistiques, à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon d'un montant de CHF 7'469.30 TTC.
- Suite au courrier de l'Etablissement scolaire Primaire et Secondaire Elisabeth de Portes, M. Philippe Ducommun-dit-Boudry à Crassier, confirmation que les travaux nécessaires ont été effectués et que, de ce fait, les problèmes relevés dans le rapport du capitaine David Sanz du SDIS Nyon-Dôle suite à la visite du 22 septembre 2016 de l'école « En Praz Corbet » à Chésereux sont résolus.

**Avril 2017***Actions sociales et associatives*

- Réception de la lettre-circulaire de l'Office fédéral de la justice (OFJ) à Berne informant de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2017 de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamiliaux antérieurs à 1981.

*Administratif*

- Adjudication de l'expertise de 25 parcelles en DDP, propriété de la commune de Chésereux, au bureau IConsulting S.A à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 8'500.00 HT.
- Suite aux courriels du Handball Clubs TCGG, souhaitant apporter deux buts de mini handball, lesquels pourraient être stockés en les enfilant par-dessus les grands buts actuels et ne nécessitant pas de maintenance, refus d'autoriser le stockage de ces buts dans les locaux du Centre sportif, aucun emplacement adéquat n'étant disponible. De plus, les communes sont responsables de l'entretien de tous les engins et équipements sportifs. Concernant l'acquisition de nouveaux buts de handball, la décision du 14 décembre 2015 est maintenue.
- Suite au courrier de l'Etude DBC & Notaires à Nyon, Me Thierry Dubois, notaire à Nyon, confirmation que la parcelle 852, ch. des Uttins 1 et la parcelle 924, ch. de Chalamont 5b à Chésereux, sont situées en zone de faible densité (villas) (ZFD), comprise dans le secteur ÜB de protection des eaux.
- Suite au courrier du Comité d'organisation du Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs Pompiers, ainsi qu'à la présentation du projet du DAP Bonmont de proposer sa candidature pour l'organisation du Concours de la FVSP en mai 2019 à Chésereux, confirmation du soutien et de la mise à disposition des infrastructures communales nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.
- Suite au courriel du Parc Jura vaudois (PNRJV), mise à disposition de la salle communale pour le forum et l'assemblée générale du PNRJV, ainsi que des infrastructures communales pour la Fête des habitants, le 17 juin 2017.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication de la location d'une cabine sanitaire mobile de fin avril à fin septembre 2017 pour la cabane de pique-nique « A l'Essert » à l'entreprise CGE S.A. à Montreux, selon contrat location du 22.03.17, d'un montant de CHF 120.00 pour l'installation et la mise en service, CHF 20.00 pour la location (tarif hebdomadaire) et CHF 50.00 pour le service d'entretien bimensuel (coût par intervention).

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

- Adjudication des travaux de remplacement de la voile d'ombrage sur la terrasse de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise Voiles Isaac à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'592.00 HT.

**Mai 2017***Actions sociales et associatives*

- Dans le cadre de la prévention canicule 2017, de courtes visites régulières à domicile sont proposées, en cas de canicule durant la période de veille du 1<sup>er</sup> juin au 31 août, aux aînés vivant seuls de 75 ans et plus.

*Administratif*

- Dans le cadre de la facturation des interventions du système d'affichage de vitesse « viasis mini » et suite à l'acceptation des communes du groupe Asse et Boiron, ajustement du tarif appliqué à CHF 50.00/heure, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal de la gestion des déchets et étant donné l'obligation de couvrir la totalité des frais des déchets par la taxe forfaitaire individuelle, augmentation de ladite taxe au 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme suit :
  - CHF 126.00 par an (HT) par habitant de 18 ans et plus (au lieu de CHF 100.00),
  - CHF 63.00 par an (HT) par habitant de moins de 18 ans (au lieu de CHF 50.00).
- Suite au courriel de la Jeunesse de Chésereux informant de l'organisation du rallye pédestre des Jeunesses FJDN à Chésereux, le 28 mai 2017, il est rappelé que cette manifestation ne devra pas troubler l'ordre, ni la tranquillité publiques et qu'aucun déchet ne devra être laissé sur la voie publique.
- Les préavis municipaux 13/2017 « Renouvellement des droits de superficie » et 17/2017 « Adoption du plan de quartier (PQ) Au Village » n'étant pas suffisamment aboutis, ils sont retirés de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017.
- Suite à l'entretien de MM. Patrick Barras, municipal et Pascal Ansermet, préposé agricole, avec M. Marco Barman, ce dernier doit évacuer immédiatement le tas de fumier qui déborde de l'emplacement réservé à cet effet, ce qui a pour conséquence que les jus résultant de ce dépôt illicite s'écoulent dans les canalisations d'eau claire polluant ainsi les cours d'eaux. Cette situation étant inacceptable, ce courrier est adressé à titre de dernier avertissement. En cas de récidive, il sera dénoncé auprès de la Préfecture du district de Nyon et des Services cantonaux concernés.
- Suite au courriel de la société Iconsulting, l'adaptation du mandat concernant l'expertise immobilière « La Florettaz » est acceptée.
- Suite à la déprédation de la porte des toilettes, constatée en date du lundi 15 mai 2017 lors de l'ouverture des vestiaires de la salle de gymnastique, des explications sont demandées au club de Handball, dernier utilisateur de la salle de gymnastique le vendredi de 17h30 à 22h00 en leur rappelant qu'ils sont responsables des locaux durant leur utilisation, ainsi que de leur fermeture après utilisation.
- Adjudication du tir d'un feu d'artifice le 1<sup>er</sup> août 2017 à l'entreprise Createvents à Vallorbe, selon offre d'un montant de CHF 5'184.00 TTC, à répartir entre les communes de Gingins et Chésereux.

*Politique*

- Suite à la lettre circulaire de l'Administration cantonale des impôts à Lausanne, relative à la quittance de contrôle des rôles des contribuables, attestation que ces documents ont été contrôlés pour l'année 2016 et qu'ils sont conformes.
- Suite à la lettre circulaire du Service des communes et du logement à Lausanne, relative à la validation des rendements d'impôts 2016 pour l'établissement du décompte définitif 2016 des péréquations, attestation que les montants saisis correspondent à ceux qui ont été transmis.
- Suite au courrier du Conseil régional du district de Nyon, soutien à la réalisation de la phase II du Réseau écologique La Frontière en tant que commune du cercle porteur B.
- Suite au courrier de Communyon, soutien financier de la chaîne régionale de télévision NRTV Nyon Région Télévision par un don de CHF 2'500.00 pour l'année 2017.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de fourniture et fabrication d'un support en tôle alu pour un grand écusson des armoiries communales à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 754.60 TTC.

**Juin 2017***Actions sociales et associatives*

- Suite à l'envoi de Pro Infirmis Vaud à Lausanne, remettant les plans détaillés du lift d'escalier Hogg SL50 pour faciliter l'accès à l'appartement de M. Kamel Ben Rejeb, autorisation d'installer ce lift d'escalier. Tous les frais d'installation du lift d'escalier et son alimentation électrique, laquelle sera raccordée au compteur de M. Ben Rejeb, sont à la charge de ce dernier, ainsi que le démontage complet de l'installation et la remise en état des locaux lorsque M. Ben Rejeb quittera cet appartement.

*Administratif*

- Compte-tenu de la 1<sup>ère</sup> place obtenue par le char de la Jeunesse de Chésèrex, sur le thème « Le Monde de Nemo et Dory », lors du Giron des Jeunesses FJDN 2017 à Bassins, octroi d'un don de CHF 1'000.00, pour sa préparation.
- Suite au courriel de la Municipalité de Gingins relatif à la sécurisation du chemin pédestre reliant le Col de Porte à La Dôle, accord pour l'installation d'un panneau « sentier non balisé et non entretenu » surmonté d'un signal triangulaire rouge et blanc et la phrase « Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident » en proposant de partager les frais entre les communes de Gingins et Chésèrex pour une demie chacune.
- Sur dénonciation, une ordonnance pénale est rendue pour infraction à l'ordonnance du Juge de Paix du 8 décembre 2016 et à l'art. 258 du CPC pour le stationnement illicite d'un véhicule à l'intérieur de la cour privée de la propriété sise à la rte de Crassier 40 à Chésèrex avec condamnation à une amende.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Acquisition d'accessoires et produits de nettoyage TASKI pour la salle communale et le centre sportif à l'entreprise Diversey Europe B.V. à Münchwilen, selon offre d'un montant de CHF 2'378.45 TTC.
- Acquisition d'accessoires et produits de nettoyage TASKI pour l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Diversey Europe B.V. à Münchwilen, selon offre d'un montant de CHF 1'390.55 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement des silentblocs du ventilateur « Pulsion Douches » dans le centre sportif à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 550.80 TTC.

**Juillet 2017***Administratif*

- Avis de versement du Parc Jura vaudois à St-George de la subvention de Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) de CHF 9'239.10 concernant les travaux de réfection des murs en pierres sèches 2016.
- Suite au courrier du bureau Bovard & Nickl S.A. à Nyon, accord pour les travaux de remplacement de la conduite d'amenée des sources du réservoir de la Florettaz par le SIECGE, sans mise à l'enquête publique. En effet, le remplacement de ladite conduite a déjà fait l'objet d'une enquête publique en 2014, sans susciter d'opposition, hormis un blocage du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) puisque la conduite traversait la zone de captage. Ce point ayant été adapté, les travaux peuvent être mis en place.
- Dans le cadre de la modification du plan d'extension de Bonmont, mandat confié au bureau Parel S.A. pour l'établissement du préavis municipal à soumettre au Conseil communal lors de la prochaine séance prévue le 5 octobre 2017, pour un montant estimé entre CHF 3'000.00 et CHF 3'500.00, à la charge de la société Château de Bonmont S.A..



**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

- Suite à la demande de la société Sugyp S.A. à Grandson, autorisation pour le tir d'un feu d'artifice le 1<sup>er</sup> août 2017 à 22h30, pour la fête nationale au Château de Bonmont.
- Suite au courrier de l'Association L'Agenda à Chavannes-de-Bogis, aucune aide financière de deux parts ne sera accordée pour les raisons suivantes :
  1. L'Abbaye de Bonmont, qui n'appartient pas à la commune de Chésereux mais à l'Etat de Vaud, est gérée par la Fondation de l'Abbaye de Bonmont à laquelle elle apporte déjà un important soutien financier.
  2. Il n'y a pas de « Caveau Le Chapeau » sur le territoire de Chésereux.
- Ayant récemment appris que des lanternes volantes ont été lâchées lors d'un mariage, il est rappelé à la société Château de Bonmont S.A. que l'utilisation de tout engin pyrotechnique doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable de la Municipalité, compte tenu de la proximité du couloir aérien de l'aéroport de Genève et de la présence de nombreuses exploitations agricoles représentant un risque important d'incendie.
- Suite au courrier de M. Antonello Francescato à Chésereux, la Municipalité maintient sa ligne de conduite, à savoir que les projets d'installations solaires doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire pour les objets pouvant être dispensés d'enquête publique, selon art. 72d RLATC. En effet, les voisins limitrophes sont ainsi informés, ce qui n'est pas le cas si le projet est simplement annoncé à l'autorité compétente. D'autre part, un dossier complet contenant tous les documents nécessaires pour vérifier la conformité et l'intégration de ce type d'installation est fourni, au même titre que tous les projets d'aménagement et de construction. Et enfin, elle continue de procéder ainsi par égalité de traitement par rapport aux demandes d'installations solaires antérieures.
- Suite au courriel du comité d'organisation de la course VTT La Barillette à Chésereux, accord pour l'aménagement du petit terrain derrière la salle de gymnastique en petit circuit VTTiste à l'occasion de la course VTT La Barillette 2017 à leurs frais et autorisation de maintenir le petit circuit en l'état après la manifestation, sauf les éléments mobiles.

**Politique**

- Suite à l'entrevue avec la Municipalité de Gingins, accord pour l'adjonction d'un signal de fin de route principale aux deux entrées sur la route cantonale 12-B-P et laisser en l'état (priorité de droite) le carrefour au centre du village.

**Travaux, entretiens et acquisitions**

- Adjudication des travaux de détartrage du chauffe-eau de la salle communale à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 799.20 TTC.
- Adjudication des travaux de peinture du plafond de la salle de bains dans l'appartement de Mme et M. Sabine et Jacques Ansermet de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Eddy Ramel à Vich, selon offre d'un montant de CHF 800.00 TTC.
- Adjudication des travaux d'installation d'un kit de communication numérique pour la transmission des appels d'urgence via le réseau mobile pour l'ascenseur de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Ascenseurs Schindler S.A. à Bussigny-près-Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 961.20 TTC et un abonnement de communication annuel de CHF 259.20.
- Adjudication des travaux de fourniture de rayons pour l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Schaller & fils S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 438.05 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du mât d'éclairage public accidenté à la rte de Chiblins à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 3'008.90 TTC.

**Août 2017****Administratif**

- Suite au courriel de la société Château de Bonmont S.A., autorisation pour le lâcher de 40 lanternes volantes le 12 août 2017 à l'occasion d'un mariage en contrepartie de leur engagement pour la prise en charge de tous inconvénients et nettoyages relatifs aux lâchers de lanternes volantes dans le voisinage de Bonmont.

## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017

---

- Afin de définir au mieux l'utilisation de la future construction d'un bâtiment multifonctionnel au niveau des locaux pour l'UAPE, l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE) est priée de communiquer ses besoins dans le futur.
- Suite au courriel de Pro Bono Monte, prise en charge des frais pour l'organisation de la Fête de la Musique 2017 à l'Abbaye de Bonmont, dont le décompte final se monte à CHF 2'580.10.
- Suite au courrier de Mme Elisabeth Delerue, autorisation d'abattre tous les peupliers situés le long de la route de Chiblins, sur parcelle 85, lesquels présentent un danger lors de forts vents. Cette intention a fait l'objet d'un affichage aux piliers publics du 29 août 2017 au 18 septembre 2017.

### Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de peinture du plafond de la chambre côté Jura dans l'appartement de M. Pascal Guyot de l'immeuble locatif « La Poste » à l'entreprise Eddy Ramel à Vich, selon offre d'un montant de CHF 800.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du moteur complet de la tondeuse professionnelle Toro modèle 22293 à l'entreprise Tracto Jardin Sàrl à Vich, selon offre d'un montant de CHF 612.35 TTC.

## Septembre 2017

### Administratif

- Limitation du temps de stationnement sur le parking de la salle communale à une durée de 4 heures maximum. Des macarons personnalisés seront distribués aux enseignants et au personnel de l'UAPE.
- Avis de versement de l'Association Intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie (ACP) à Trélex de CHF 5'191.20, selon note de crédit n° 2017/15.
- Avis de versement de l'Association Intercommunale pour l'exploitation d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie (ACP) à Trélex de CHF 5'195.40, selon note de crédit n° 2017/16.
- Suite au courriel de M. Georges Lacôte, autorisation d'abattre un chêne sur parcelle 448, au lieu-dit « La Pièce », lequel est en mauvais état et menace de tomber en cas de très forte tempête. Pour des raisons évidentes de sécurité et compte tenu de l'urgence de la situation, cette autorisation est exceptionnellement délivrée avec effet immédiat et sans affichage aux piliers publics.

### Politique

- Suite au courrier du Conseil régional du district de Nyon, remettant la synthèse de l'étude pour le renforcement de l'offre de transport public nocturne dans le district de Nyon et le bassin versant d'Allaman, la Municipalité se déclare sceptique par rapport à l'introduction d'une course nocturne supplémentaire sur la ligne 815, au vu des coûts à engager.
- Suite au courriel de la Fondation du Bois de Chênes à Genolier, sollicitant un « coup de pouce » supplémentaire pour la rénovation de la ferme-château, la Municipalité participe indirectement aux activités du Bois de Chênes par le versement de ses contributions, en tant que membre du Parc Jura Vaudois et du Conseil régional du district de Nyon.
- Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel et suite au courrier de l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE), ledit projet comprendra des nouveaux locaux pour l'UAPE et son étude tiendra compte d'une capacité d'accueil de 72 places.

### Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement de la vanne à 3 voies motorisée du chauffage de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'669.76 TTC.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

- Adjudication des travaux de fabrication et fourniture de deux tôles ovales pour les enseignes des auberges communales « La Couronne » et « Les Platanes » à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 841.30 TTC.

**Octobre 2017***Administratif*

- Suite au courrier de M. Jean-Pierre Küffer, autorisation d'abattre deux tulipiers, lesquels se sont cassés lors de la tempête du 14 septembre 2017 et trois bouleaux, lesquels portent des signes de pourrissement à cœur, sur parcelle 9, rte de Grens 13. Cette intention a fait l'objet d'un affichage aux piliers publics du 6 octobre 2017 au 26 octobre 2017.
- Les branches des arbres de la propriété de M. Spillmann à Chésereux ne respectant plus le dégagement de 5 mètres au-dessus de la route et gênant ainsi le passage des véhicules, tels que les transports publics, bus scolaires, camions, etc., sur le domaine public, un délai au 31 octobre 2017 est accordé pour faire le nécessaire, pour des raisons évidentes de sécurité de la circulation routière, faute de quoi cette tâche sera exécutée d'office et à ses frais, selon l'art. 15 du Règlement d'application et de la Loi sur les routes.
- Suite au courriel de l'« Espace Prévention » de Nyon, confirmation que les jeunes peuvent utiliser ce parcours VTT, lequel sera laissé en l'état, sous leur entière responsabilité. Par contre, aucun nouvel aménagement n'est envisagé sur ce tracé, puisqu'il est amené à disparaître, d'autres projets étant actuellement en gestation.
- Afin d'encourager Mme Sophie Fiori à faire vivre la cafeteria de la piscine intercommunale « Les Gourmandises de Sophie », qui est fortement appréciée, une carte d'accès à la déchèterie intercommunale pour les établissements publics lui est remise en l'exonérant de la taxe forfaitaire annuelle de CHF 300.00. (Copie de cette détermination est adressée pour information à l'AIAB).
- Dans le cadre de l'assainissement de la Baume est du Chalet de la Dôle et suite au courrier de la Direction générale de l'environnement (DGE), Géologie, sols et déchets à Lausanne, le versement de la subvention promise de 80 % sur le montant de la facture de l'Institut Suisse de Spéléologie et Karstologie (ISSKA) de CHF 14'811.00, soit CHF 11'849.00, est sollicité, les déchets issus de cette opération ayant pu être éliminés à la déchèterie intercommunale.
- Adjudication des travaux de mise en place d'un système d'information du territoire (SIT) via un géoportail à l'entreprise Bovard & Nickl S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 8'850.00 TTC.
- Avis de versement de la Direction générale de l'environnement (DGE) de CHF 11'849.00, à titre de subvention pour l'assainissement de la Baume est du Chalet de la Dôle de 80 % sur le montant de la facture de l'Institut Suisse de Spéléologie et Karstologie (ISSKA).

*Politique*

- Réception de l'envoi du Service des communes et du logement à Lausanne, remettant le détail des acomptes de la facture sociale, de la péréquation directe et de la réforme policière pour l'année 2018 présentant une participation totale de CHF 6'643'430.00.
- Suite à des interpellations par des membres du Conseil communal pour améliorer la signalisation près de l'accès à la déchèterie, notamment durant ses heures d'ouverture, il est demandé à la Municipalité de Gingins de mettre en place, pour des raisons évidentes de sécurité, une signalisation avancée de danger aux abords de la déchèterie intercommunale dans les plus brefs délais, afin d'éviter tout fâcheux incident. (Copie de cette détermination sera adressée pour information à la Municipalité de Trélex).
- Suite au courriel de la Paroisse de la Dôle, accord pour la mise en place d'une roulotte destinée aux animations des enfants sur les 6 places de parc situées à côté du pavillon scolaire, pour la fête de l'offrande et des récoltes. Les dispositions seront prises afin que cet emplacement soit libre le 29 octobre 2017.
- Suite au courrier du Conservatoire de Musique de Terre Sainte et Environs (CMTSE) à Mies, informant que la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) demande de faire figurer, dans les comptes, le montant de la valeur locative des locaux mis à disposition, la valeur locative pour la mise à disposition de la salle A du bâtiment de la ZUP est estimée à un montant de CHF 100.00 par jour, charges comprises.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

- Dans le cadre de la limitation du temps de stationnement sur les parkings de la salle communale, des auberges communales « La Couronne » et « Les Platanes » et de la piscine intercommunale à une durée de 4 heures maximum, cette restriction sera appliquée du lundi au samedi de 08h00 à 19h00.
- Suite au courrier du Conseil régional du district de Nyon, détermination sur les points évoqués lors de la première réunion du groupe de travail mobilité Asse et Boiron, comme suit :
  1. Transports Publics – La Municipalité est favorable à la liaison transfrontalière express Nyon-Crassier-Divonne par l'itinéraire proposé. La création d'une telle ligne doit favoriser le déplacement rapide de Divonne à Nyon et la suppression de la surcharge du trafic pendulaire à la faveur du transport public. La création de cette ligne prioritaire ne doit desservir que des points précis et stratégiques sur le parcours.
  2. P+R et Stationnement – Il est nécessaire d'étudier et de créer les P+R de manière la plus efficiente possible. Ces parkings devront être situés le long de l'itinéraire des bus créé à cet effet. Le choix des communes dans lesquels les implanter est lié à cette voie de bus. La commune de Chésèrex de par son éloignement à cette déserte, n'est que peu concernée par cette problématique.
  3. Réseau cyclable – L'idée de favoriser le réseau cyclable pour les écoliers est une belle opportunité à envisager. Une proposition d'itinéraire de 4 km reliant Chésèrex-Borex est jointe, qui a l'avantage d'emprunter des voies hors circulation. La création d'un itinéraire à vocation touristique est intéressante pour la région campagnarde. Une proposition de trajet est également jointe. Ce tracé visite et traverse les communes et sites d'Asse et Boiron. Il emprunte un maximum de routes hors circulation. Il n'a pas de début ni de fin et peut être rejoint depuis n'importe quel lieu. Sa création ne nécessiterait probablement que de faibles investissements.
- Suite au courrier du Conseil d'Etat à Lausanne, remettant la directive relative au traitement fiscal des plus-values immobilières agricoles, accord pour que l'Administration cantonale des impôts (ACI) applique la directive pour l'impôt communal, la gestion de la part communale ayant été déléguée à l'Etat.
- Réception du courrier de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Management des transports à Lausanne, remettant la contribution financière pour les lignes de trafic régional et assimilé, ainsi que la participation des communes pour l'exercice 2017 selon répartition définitive.
- Réception de l'envoi du chef du Département de la santé et de l'action sociale, M. Pierre-Yves Maillard à Lausanne, remettant la facture sociale prévisionnelle 2018, présentant une participation prévisionnelle totale de CHF 4'386'127.00.

**Travaux, entretiens et acquisitions**

- Adjudication des travaux de réfection du dessous de dalle de la terrasse du refuge de Combe Gelée à l'entreprise G.-A. et P. Bally S.A. à Trélex, selon offre d'un montant de CHF 4'735.80 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement des stores à bandes verticales dans le secrétariat de l'administration communale à l'entreprise Proma S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 1'539.00 TTC.
- Acquisition de 14 poubelles Ermes de couleur gris anthracite RAL 7016 pour les espaces publiques à l'entreprise AZ S.A. à Bedano, selon offre d'un montant de CHF 11'300.00 TTC. L'entreprise Challande & Fils S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de remplacement complet du « bovistop » situé à l'entrée du restaurant de la Barillette à l'entreprise Pariat Ansermet Sàrl à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 10'875.60 TTC. L'entreprise G.-A. et P. Bally S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de mise en place de terre végétale au bord de la route de la Florettaz et de la route de la Dôle à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A., selon offre d'un montant de CHF 2'646.00 TTC.
- Adjudication des travaux de création d'un trop-plein du ruisseau et raccordement au collecteur EC communal près du réservoir de la Florettaz à l'entreprise Laurent Membrez S.A. à Aclens, selon offre d'un montant de CHF 6'260.75 TTC.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

**Novembre 2017***Administratif*

- Suite à l'envoi du Moto-Club de La Côte, informant du projet d'organiser des courses de motos sur 200 mètres avec des engins des années 60 à 90 à l'occasion des 90 ans du club, soutien de cette initiative par la mise à disposition des infrastructures communales. Toutefois, le parcours proposé sur la route de Crassier se situant essentiellement sur la route cantonale, en dehors des limites communales, l'autorité compétente à contacter est le Voyer de l'Etat du 1<sup>er</sup> arrondissement, M. Alain Delacrétaz.
- Suite au courriel de Mme Elena Babey à Chésereux, sollicitant l'autorisation d'installer trois poules dans son jardin, la Municipalité ne peut pas l'empêcher de réaliser un poulailler sur sa parcelle 80 située en zone village (ZOV). En effet, l'article 3.1 du règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire, stipule que la zone village est réservée à l'habitation, aux exploitations agricoles, à l'artisanat, etc. Bien consciente de la proximité immédiate de sa parcelle avec une exploitation agricole, toutefois appelée à disparaître au profit d'habitations, Mme Babey est invitée à bien considérer la problématique liée aux désagréments engendrés par ce genre de projet, tels que les nuisances sonores, les odeurs, etc. Afin d'avoir tous les éléments en sa possession pour se déterminer, un accord de principe des voisins doit être fourni par l'apposition de leurs signatures sur un plan indiquant l'emplacement exact et la taille dudit projet.
- Suite au courrier du Syndicat AF Chésereux-La Rippe, M. Marc Ansermet à Chésereux, accord pour la pose d'un banc et d'une plaquette sur la parcelle communale 812, afin de symboliser la dissolution dudit syndicat.
- Suite au courrier du Jazz Traditionnel de Chésereux, informant de la dissolution de l'association au 30 juin 2017, accord pour le versement du capital de CHF 2'070.06 à la Société de développement de Chésereux pour l'organisation d'un concert ou d'une activité en rapport avec la musique. (Copie de cette détermination sera adressée pour information à la Société de développement de Chésereux).
- Suite au courriel du Syndicat AF Chésereux-La Rippe, M. Marc Ansermet à Chésereux, accord pour la pose d'une plaquette concernant le chêne avec l'inscription suivante : Syndicat d'Améliorations Foncières Chésereux-La Rippe, 1986 – 2017, chêne Quercus planté le 28 février 2014 par le syndicat. Par contre, la pose d'une deuxième plaquette pour le bassin de rétention n'est pas souhaitée.
- Suite au courriel de Mme Elena Babey, autorisation d'installer un poulailler pour 3 poules de race « Naine allemande » sur sa parcelle 80 située en zone village (ZOV).
- Avis de versement de subventions forestières de la Direction générale de l'environnement (DGE), Inspection des forêts du 12<sup>ème</sup> arrondissement à Nyon de CHF 5'743.50 pour le projet RPT Biodiversité – Pâturages boisés, selon décompte du 30 octobre 2017.
- Avis de versement de la Direction générale de l'environnement (DGE), Direction des ressources et du patrimoine naturels à Lausanne de CHF 8'750.00, à titre de subventions forestières fédérales et cantonales.

*Politique*

- Suite au courriel du bureau Bovard & Nickl S.A. à Nyon, remettant le projet de cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins, validation du dossier tel que présenté, afin de débiter l'examen préalable. En effet, ce projet correspond en tous points à la philosophie actuelle des communes du groupe Asse et Boiron, lesquelles souhaitent que leurs villages puissent être reliés par la mobilité douce. Le dossier sera transmis, par le bureau Bovard & Nickl S.A., au Voyer de l'Etat du 1<sup>er</sup> arrondissement, M. Alain Delacrétaz, pour examen préalable.
- Réception de l'envoi de la Direction générale de l'environnement (DGE), Division Géologie, sols et déchets, Dangers Naturels, à Lausanne, remettant la nouvelle carte des périmètres de dangers naturels.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

---

- Suite au courrier recommandé de la Municipalité de Crassier, informant de sa décision de dénoncer la convention existante entre l'AEE et les communes propriétaires des bâtiments scolaires primaires pour le 31 décembre 2018, la Municipalité de Chésereux lui suggère de porter cet objet à l'ordre du jour de la prochaine assemblée des syndicats du groupe Asse et Boiron.

*Ressources humaines*

- Dans le cadre de la réorganisation du Service routes, bâtiments et espaces verts, diminution du taux d'activité de M. Claude Terry, chef de service, de 100 % à 80 %, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de démolition d'un bloc en béton faisant office de grill à la place de pique-nique à l'entreprise Pariat Ansermet Sàrl à Crassier, selon offre d'un montant arrêté à CHF 1'800.00 TTC. L'entreprise Laurent Membrez S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de pose et création d'une fondation de réservation pour l'installation d'un sapin de Noël au jardin d'enfants à l'entreprise Pariat Ansermet Sàrl à Crassier, selon offre d'un montant arrêté à CHF 1'500.00 TTC. Les entreprises Laurent Membrez S.A. et Favez-énergie Sàrl seront remerciées de leurs offres non retenues.

**Décembre 2017***Actions sociales & associations*

- Suite au courrier de l'Association des arts créatifs (Adac) à Nyon, aucune subvention n'est accordée, un nombre important d'enfants du village participant à des activités proposées dans les cantons de Vaud et Genève. Par contre, si elle reçoit une demande de parents ayant besoin d'un soutien financier pour une raison particulière, elle préfère soutenir directement la famille qui en exprimerait le besoin.

*Administratif*

- Ayant constaté que, suite à l'autorisation d'abattre tous les peupliers situés le long de la route de Chiblins, sur parcelle 85, propriété de Mme Elisabeth Delerue, délivrée à fin septembre 2017, seule une partie des peupliers a été abattue, la Municipalité rappelle qu'elle ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de nouvel incident. Mme Delerue est priée de communiquer les différentes étapes prévues pour l'abattage de ces peupliers, lesquels présentent toujours un danger important lors de forts vents.
- Suite au courriel de M. Denis Droz, les Grands-Champs 6 à Chésereux, informant que des containers d'ordures ménagères sont régulièrement déposés le samedi déjà et qu'ils gênent parfois la circulation routière, la Municipalité rappelle aux habitants du quartier Les Grands-Champs 1 à 16 que, selon l'art. 7 du règlement sur la gestion des déchets, les sacs à ordures sont déposés le jour de la collecte sur le trajet du camion collecteur, sans gêner pour la circulation et les piétons et qu'il est interdit de les déposer la veille déjà.
- Suite au courrier de la Jeunesse de Chésereux sollicitant la prolongation de l'utilisation de l'ancien local du feu, si possible jusqu'à sa destruction, sa mise à disposition est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2018, non renouvelable, laissant ainsi le temps nécessaire pour trouver un autre lieu. Cette prolongation est accordée à condition que ce local et ses abords soient maintenus en parfait état de propreté, faute de quoi la jouissance de ce lieu sera retirée avec effet immédiat.
- Suite au courrier de la Fondation pour le Musée du Léman, soutien financier pour le projet d'extension du Musée du Léman par un don de CHF 1'500.00.

*Politique*

- Réception du courrier du Syndicat AF Chésereux-La Rippe, informant de la répartition du solde actif au prorata des montants versés comme subventions, selon décision de l'Assemblée Générale de dissolution du 4 juillet 2017, représentant 8.02 % pour Chésereux, soit un montant de CHF 50'966.00, lequel sera attribué à l'entretien des chemins AF.

## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017

---

- Réception du courrier du Service du développement territorial (SDT) à Lausanne, remettant le nouveau formulaire « Demande préalable hors zone à bâtir – Préavis de la Municipalité » permettant de mettre en évidence le préavis de la Municipalité sur l'opportunité d'un projet de construction ou d'installation hors zone à bâtir, à utiliser dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Suite à décision du Conseil communal de Chésereux du 7 décembre 2017 d'accepter le préavis municipal 21/2017 – Retrait de la commune de Chésereux de l'association pour l'aménagement de la région nyonnaise dénommée « Conseil régional du district de Nyon », la Municipalité démissionne, à regret, dudit Conseil régional au 31 décembre 2019, conformément aux statuts. Ce préavis faisait suite à une motion d'un conseiller communal déposée le 8 décembre 2016. Bien que la Municipalité ait recommandé le refus de ce préavis, le Conseil communal l'a accepté par 21 voix contre 16.

### Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de réfection du carrelage du salon dans l'appartement n° 03.01.021.04 de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Carrelages Julien Bertola Sàrl à St-George, selon offre d'un montant de CHF 5'690.00 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en état de stores dans l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Favorol Papaux S.A. à Treyvaux, selon offre d'un montant de CHF 728.30 TTC.
- Adjudication des travaux de fabrication du plancher du petit pont sur l'Asse à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 4'600.00 TTC.

## Compétences municipales

Durant l'année 2017, la Municipalité n'a fait usage d'aucune compétence municipale, à savoir ni l'autorisation d'ouverture d'un compte courant de trésorerie, ni l'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner, ni l'autorisation générale de plaider et non plus l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale.

## Permis de construire délivrés

Durant l'année 2017, il a été délivré 10 permis de construire ou de démolir, à savoir :

### Mars 2017

1. Pose de capteurs photovoltaïques sur parcelle 67, propriété de M. Antonello Francescato, rte de Crassier 1.
2. Installation de panneaux photovoltaïques sur parcelle DDP 374, propriété de M. Thomas Fankhauser, rte de la Dôle 5.

### Avril 2017

3. Installation d'une pompe à chaleur extérieur en remplacement du chauffage électrique sur parcelle 478, propriété de Mme et M. Suzanne et Valeriano Mamini, ch. En la Fin 2.

### Mai 2017

4. Pose d'un couvert à voitures sur parcelle 132, propriété de Mme et M. Margrit et Efstratios Kornaros, ch. En la Fin 20.

### Août 2017

5. Création d'un couvert à voitures sur parcelle 84, propriété de M. Markus Zbinden, rte de Crassier 82.

### Septembre 2017

6. Création d'un couvert à voitures sur parcelle 933, propriété de Mme et M. Valériane et Rahim Azouni, ch. de Montelier 1a.
7. Création d'un couvert sur terrasse sur parcelle 104, propriété de Mme et M. Sylvie et Guy Chatillon, ch. du Courtillet 11.

## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017

### Octobre 2017

8. Remplacement d'un chauffage électrique par des pompes à chaleur air/eau avec caisson anti-bruit sur parcelle 116, propriété de la PPE « En Closelet » 2, rte de Crassier 100-108.

### Novembre 2017

9. Installation de panneaux photovoltaïques sur parcelle 112, propriété de M. Emile Lacôte, rte de Grens 20.

### Décembre 2016

10. Villas jumelles sur parcelle 74, copropriété de Mme et M. Michèle et Mario Chilla et Mme et M. Catia et Romain Colandrea, ch. du Courtillet 26.

## Conclusion

D'un point de vue politique, il est clair que le départ de deux importantes sociétés, qui ont transféré leur siège social hors de Chésereux en 2016, modifie sensiblement le budget de notre ménage communal.

Nous continuons d'assumer la gestion de notre commune avec la rigueur requise, tout en favorisant l'entretien de nos divers bâtiments afin de conserver un patrimoine communal en très bon état.

D'autre part, les bonnes relations entretenues avec nos diverses associations intercommunales favorisent la réalisation de nombreux projets. Cette bonne collaboration est obtenue grâce à l'important investissement de temps et de travail fourni par nos délégués communaux auprès des Comités de direction et des Conseils Intercommunaux de ces associations. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur engagement !

Finalement, la Municipalité de Chésereux souhaite que **chacun continue de respecter son prochain et le magnifique environnement dont nous avons tous la chance de bénéficier !**

## Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

### Le Conseil communal de Chésereux

- dans sa séance du 28 juin 2018
- vu le préavis municipal 25/2018
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

### Décide

- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2017.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 mai 2018 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

  
M. Locatelli



La Secrétaire

  
F. Monnaert-Chambaz